DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

> CANTON DE TAVERNY

> > _____

OBJET:

Adhésion au Centre Information Jeunesse du Val d'Oise

Nota - Le Maire certifie que cette délibération a été mise en ligne sur le site de la ville le

N 5 JUIL. 2024

Que la convocation du Conseil a été faite le 21 juin 2024

et que le nombre des Membres en exercice est de : **29**

VILLE DE BEAUCHAMP

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, à Salle du Conseil municipal, 1 place Camille Fouinat à Beauchamp, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NORDMANN, M. PLANCHE, Mme KERGUIDUFF, M. SEIGNÉ, Mme CERIANI, M. MANAC'H, Mme PIRES, Mme SERVAIS, M. BRASSEUR, Mme MAILLARD, M. AFONSO, M. DUHEM, M. PERRIN, Mme LE BRAS, Mme GUZIK, M. WALTER, M. CHANDELIER, Mme KEPEKLIAN, M. CARREL, M. FRAISSE

Etaient excusés les conseillers municipaux suivants :

M. HUMBERT donne pouvoir à Mme KERGUIDUFF, M. REMOND donne pouvoir à M. MANAC'H, M. JENNY donne pouvoir à Mme NORDMANN, Mme LOISEAU donne pouvoir à Mme MAILLARD, Mme DIAS donne pouvoir à M. PLANCHE, Mme BARROCA donne pouvoir à Mme PIRES, Mme DUMITRU donne pouvoir à M. AFONSO, M. BACARI donne pouvoir à M. CHANDELIER

Etaient absents les conseillers municipaux suivants : M. BEDON

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Monsieur Antoine WALTER pour assurer ces fonctions. Sans observation, Monsieur Antoine WALTER est désigné secrétaire pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Afin de soutenir l'action en direction de la jeunesse développée par la commune, il est proposé d'adhérer au Centre Information Jeunesse (CIJ) du Val d'Oise.

Les CIJ sont des lieux de rencontre, d'accueil et d'information, pour tous les jeunes, étudiants ou non. Ils proposent une aide aux jeunes qui viennent le consulter, chaque centre regroupe une grande quantité d'informations pratiques dans des domaines extrêmement variés : enseignement, métiers, emploi, loisirs, sports, vacances...

Les CIJ éditent et diffusent des fiches d'information et des listes d'adresses concernant les emplois temporaires, les stages, le logement. Grâce aux petites annonces qu'ils proposent, vous trouverez des pistes pour un job ou un logement. Ils sont un partenaire essentiel à l'action des communes en direction de la jeunesse.

Cet exposé entendu Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité:

Approuve l'adhésion de la commune au Centre Information Jeunesse du Val d'Oise.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le

Le Maire,

0 5 JUIL. 2024

e secrétaire de séance

Antoine WALTER

Françoise NORDMANN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Accusé de réception en préfecture 095-219500519-20240627-2024-037-DE Date de réception préfecture : 05/07/2024